

Rouen, le 4 novembre 2019

Monsieur le Député,

Le pays a connu ces derniers mois une crise sociale et politique qui a mis en exergue, avec le grand débat national qui a suivi, la nécessité de reconstruire une cohésion sociale et territoriale et d'associer davantage les citoyens au débat local.

Les instances consultatives telles que les Conseils de développement et les CESER ont à cet égard un rôle essentiel à jouer. Véritables espaces de dialogues et de réflexions, elles ont comme mission d'éclairer les décideurs politiques sur les questions touchant à la vie quotidienne des citoyens dans les territoires (transports, formation, culture, santé, etc.).

Le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, présenté le 17 juillet par Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu, constitue le premier volet de la réponse du Gouvernement pour lutter contre la fracture territoriale. Ce projet de loi, qui a pour principal objectif une meilleure reconnaissance de l'engagement des maires à travers le renforcement de leurs droits et un élargissement des libertés locales, prévoit de rendre facultatifs les Conseils de développement dans les intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Le Sénat va plus loin en supprimant, le 22 octobre dernier, l'article L.5211.10.1 du code général des collectivités territoriales faisant mention des Conseils de développement et de leurs missions.

Au moment où les citoyens réclament plus de participation à la vie politique, où le Premier Ministre déclare en Conseil des ministres, le 12 décembre 2018, que le Gouvernement s'engage à « adapter les modalités du débat démocratique aux attentes des citoyens qui souhaitent être plus directement associés à l'élaboration des politiques publiques qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne », la décision de supprimer toute référence aux Conseils de développement est difficilement compréhensible. Ils contribuent en effet au bon fonctionnement démocratique des intercommunalités et constituent, de fait, des outils de dialogue et de consultation, associant corps intermédiaires et citoyens aux côtés des élus.

.../...

Convaincu de votre attachement à faire vivre la démocratie participative, je souhaite vous faire part de ma vive inquiétude concernant le risque d'une disparition des Conseils de développement et, dans cette perspective, je me tiens à votre entière disposition pour échanger avec vous sur ce point.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Député**, en l'expression de ma considération distinguée. *et cordiale.*



Jean-Luc LÉGER,
Président du CESER de Normandie.